**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité - Justice**

**Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire**

**Avis d’Appel d’Offres International (AAOI) No :19/CPMP-MHUAT/2022**

**Marché clé en main pour l’extension de l’Université de Nouakchott AL ASRIYA**

1. Cet Avis d’appel d’offres fait suite à la publication du PPM paru dans le site www.armp.mr.
2. Cet Avis d’appel d’offres est relatif au Dossier d’Appel d’Offres N° 19**/CPMP-MHUAT/2022.**
3. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu dans le cadre de l’exécution de son budget des fonds destinés à l’extension de l’université de Nouakchott Al Assriya (UNA), et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du **marché clé en main, d’extension de l’Université de Nouakchott Al Aasriya (UNA)**, Le présent appel d’offres est un Appel d’offres international (clé en main), le délai proposé par les soumissionnaires ne dépassant pas **24mois**.
4. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour **le marché clé en main d’extension de l’Université de Nouakchott Al Aasriya (UNA)**;
5. Le présent appel d’offres est un appel d’offres international ouvert en seul lot ;

Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres ;

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la DBEP du Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire, Immeuble R+9 route soukouk 5ème étage, à Nouakchott, ou par une lettre adressée à l’E-mail suivant : **cmdhuat@gmail.com,** a et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres pendant les heures ouvrables ;
2. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAOI comme suit :

Avoir réalisé un chiffre d’affaires moyen de travaux, certifié par un expert-comptable agrée, durant les trois dernières années, d’un montant équivalent à : **500 000 000 MRU Ou son équivalent en monnaies librement convertibles.** En cas de groupement, le chef de file doit répondre à 70 % de ce critère.

* Avoir réalisé avec succès, en tant qu’entreprise principale, au moins un (01) marché de construction d’un projet similaire en termes de volume et de complexité, attestés par un Maître d’Ouvrage public ou parapublique au cours des dix (10) dernières années (2012-2021), avec une valeur minimum de 600 000 000 MRU**.** Les expériences nonattestées par les attestations de bonne exécution doivent mentionner le montant du marché et la période de réalisation et doivent être accompagnées des pages de garde et de signature des contrats et/ou PV de réception.

En cas de groupement, le chef de file doit satisfaire à ce critère, **le MHUAT se réserve le droit de vérifier l’authenticité des documents justifiant les expériences déclarés**.

* Disposer du personnel et du matériel nécessaires pour l’exécution des travaux (voir critères de qualification)
* Fournir une attestation bancaire justifiant que le candidat dispose d’une capacité d’autofinancement pour ce marché de **180 000 000** **MRU** **Ou son équivalent en monnaies librement convertibles.**
* Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :
* Les entreprises qui ont eu des projets résiliés avec le Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire (MHUAT) durant les deux dernières années
* Les entreprises qui ont eu des projets avec le Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire (MHUAT) accusant un retard de plus de 50% du délai contractuel le jour de l’ouverture ;
* Les entreprises qui ont des marchés en cours de signature, le jours de lancement de l’avis du présent appel d’offres, ou d’exécution avec le département dépassant le nombre de deux marchés.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d’Appel d’offres complet à l’adresse mentionnée ci-après  DBEP du Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire, Immeuble du Gouvernement, Immeuble R+9 route soukouk 5ème étage, à Nouakchott,contre un paiement non remboursable de **50 000** ouguiyas (MRU) ou son équivalent, versé au trésor public, le document d’Appel d’offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d’acheminement qu’ils auraient choisi*.*

Les offres devront être rédigées en langue **française** et devront être déposées à l’adresse : **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire**, **KSAR OUEST lot n 58 : ilot C extension château d’eau ; Tél :45240149, Adresse mail :** [**cmdhuat@gmail.com**](mailto:cmdhuat@gmail.com)à Nouakchott.au plus tard le **mardi 11 octobre 2022 à 12 Heures**, Les offres qui ne parviendront pas à l’heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l’ouverture des plis et, à l’adresse : **Commission des Marchés du Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire – KSAR OUEST, lot n 58 :C extension château d’eau ; Tél :** **45240149, Adresse mail :** [**cmdhuat@gmail.com**](mailto:cmdhuat@gmail.com) Nouakchott**, le mardi 11 octobre 2022 à 12 H 05min**, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l’ouverture des plis, au même lieu de dépôt.

1. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au modèle figuré dans les formulaires de qualification, d’un montant de **10 000 000 MRU** ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible valables **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres, délivrée ou certifiée par une banque primaire installée ou agrée en Mauritanie.
2. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de de **90 jours***,* à compter de la date limite de dépôt des offres.

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Secrétaire Général